

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

.....
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du samedi 17 octobre 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 17 octobre 2020 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, Mme MILLET, M. RECOULES, Mme RIFFET, M. FAUGERE, Mme SARZAUD, M. GARDON, M. BERTAUD, Mme PIONNEAU, M. ELY, Mme MOISAN, Mme LAVOINE, Mme BARTH.

Absents excusés : M. EVRA, M. HENTGEN

Absents : -

Madame RIFFET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 13 juin 2020, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Délégation au Maire des missions de gestion courante.

Monsieur le Maire fait lecture des observations des services de la Préfecture et soumet ce point pour la 2^{ème} fois au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les délégations données au maire sur les matières visées aux paragraphes énumérés à l'article L.2122-22 du CGCT. Monsieur le Maire rappelant toutefois que cette délégation ne vaut que pour les affaires courantes.

II. Règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement proposé.

III. Décision modificative n°2 - Commune.

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 sur le budget Commune tenant compte d'ajustements des dépenses de fonctionnement et d'investissement et également un ajustement de recette au niveau de la taxe additionnelle des droits de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à 12 voix pour et 1 voix contre, la décision modificative n°2 présentée.

IV. Approbation du projet du programme d'investissement dans le cadre de la mesure « France RELANCE ».

Dans le cadre de cette mesure gouvernementale, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de bâtiments publics, notamment la rénovation du bâtiment de l'ancienne école maternelle en créant un conservatoire du Patrimoine et une salle d'activité pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, le principe de ce programme.

La rénovation du corps de garde est également prévue et cette opération pourra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du PNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, ce projet et la demande de subvention auprès du PNR.

Le Conseil demande à la commission Travaux d'avancer sur 2 projets.

V. Approbation du projet de contrat rural comprenant notamment les derniers enfouissements France Telecom (araignées).

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat rural ne peut être signé que tous les 3 ans. Le prochain projet de contrat rural serait de finaliser l'enfouissement France Telecom pour les rues suivantes : Rue des Ecoles, Chemin des Communs et Rue du Moulin et également d'y inclure des travaux de rénovation à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité le principe du futur projet de contrat rural.

Le Conseil demande à la commission Travaux d'avancer sur ce projet.

VI. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire reprend les 2 points précédents qui feront l'objet de futurs projets.

Questions diverses.

∞ Une pétition a été faite Chemin du Gnette Lièvre relative aux travaux en cours. Monsieur le Maire lit le contenu de celle-ci et soumet l'idée d'organiser une réunion avec les riverains.

∞ Il est évoqué la dangerosité du croisement de la Ruelle aux Anglais et de la Rue St Fiacre pour le non-respect de la priorité à droite. Il est proposé de fixer un miroir face à la Ruelle aux Anglais.

∞ Il est demandé l'avancement du projet de construction Clos St Georges face à l'école. Monsieur le Maire rappelle que le projet concerne la construction d'un foyer d'enfants et que le dossier est en cours.

∞ Monsieur le Maire confirme la participation de la commune au téléthon conjointement avec Villeneuve sur Auvers et ce dans le respect des règles liées au Covid-19.

∞ Il est rappelé que les élections du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 10 novembre 2020 en mairie.

∞ Le Marché de Noël ne pourra pas avoir lieu suite à la situation sanitaire

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.